

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2015

CP2015_05_20
id. 1698

L'an deux mille quinze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**CONVENTION AVEC UNE ASSOCIATION POUR DES SÉANCES
D'ANIMATIONS (SPORTIVES, CULTURELLES,...) À TITRE
GRACIEUX**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente une proposition de convention émanant de la Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

Cette convention établit un partenariat avec les différentes associations participatives aux séances d'animations culturelles ou sportives dans le cadre de la programmation « Plage 82 » du 01 juillet au 31 août 2015.

Il s'agit de proposer aux vacanciers un programme de festivités « Plage 82 » 2015, afin de rendre la dynamique estivale de la Base plus attractive encore, non seulement pour un tourisme de séjour, mais également un tourisme de proximité.

Les associations participatives s'engagent à prendre en charge l'organisation de leurs activités à titre gracieux.

La convention est fixée pour une durée de deux mois non renouvelables à compter du 1 juillet 2015.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention correspondante.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention de partenariat avec les différentes associations aux séances d'animations (sportives, culturelles....) à titre gracieux, dans le cadre de la programmation « Plage 82 » du 1er juillet au 31 août 2015 (deux mois non renouvelables) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC